

Intra CL

Public

11 assistantes sociales

Modalités pratiques

2 jours soit 14 heures de formation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site

EGOC [Sessions à venir]

Nous contacter pour suivi

des programmations et

des planning sur

www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2019-Approche ASF - caf 22

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION n°1/19 - EGOC / CAF DES COTES D'ARMOR

Programme

Formation « Approche ASF »

Intervenant chargée du suivi : Marie-France BEAUFRETON

Durée – Période : **2 jours, le 15 janvier 2019 et le 16 septembre 2019**

Horaires : de **9h30** à 17h, soit 7 heures de formation

Lieu : **Saint-Brieuc** – Salle mise à disposition par la Caf des Côtes d'Armor

Objectifs

- Identifier les missions du juge aux affaires familiales, les différents décisions et documents produits

Retrouver de la compétence en matière d'ASF, de ses différentes formes, des procédures, de l'ARIPA

- Partager avec certains partenaires le positionnement de la CAF et aider aux pratiques

Contenu

Jour 1 – Le 15 janvier 2019 – 9h30 à 17h - Intervention de Mme Boulay et Mme Seveno - CAF 56

- Asfnr, Asfr, Asf complémentaire
- Formulaires
- ASF et violences conjugales, ASF et rupture et union....
- ASF/RSA sanctions et obligations suite au refus CDal, accord amiable sans pension
- Prise en charge directe à la place de la PA, prise en compte pour ASF

Jour 2 – Le 16 septembre 2019

Jour 2 – 16 septembre 2019 - Matin

Intervention de **Mme Christine BERTRAND** VP chargé des affaires familiales
TGI de Saint Brieuc

- Documents juridiques
- Appréciation pour définir le montant de la pension alimentaire
- Homologation des accords parentaux
- Gestion de la violence conjugale

Jour 2 – 16 septembre 2019 – Après-midi

Intervention **Mme Sema AYDOGAN – CDR BN**

- Dispositif ARIPA, les procédures, la convention entre parents
- Les documents à disposition

Démarche pédagogique / Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, travail sur du contenu et de la pratique

Partage d'expérience

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence



Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
